



Peyrolles-info

72

Fête de Peyrolles



Comme chaque année le dernier samedi de juillet a réuni les habitants de Peyrolles autour du verre de l'amitié offert par la municipalité.

Une animation musicale était assurée par Karen Kapferrer.



L'occasion d'échanger des nouvelles des uns et des autres et de se rencontrer.

Faute d'un nombre suffisant d'inscrits le dîner a malheureusement du être annulé.

Conseil municipal du 24 juillet 2009

Etaient présents : François ABBOU, Bernard BORDARIER, Pierre DELEUZE, Pierre HENON,
Françoise LETOWSKI, Jean PAULIN .

Absentes: Dorothee GIVONNE, Sophie MOREAU, Aurélie ROUX

Pouvoir de Sophie MOREAU à Pierre DELEUZE

Secrétaire de séance: Pierre HENON

La séance est ouverte à 18h

Le compte-rendu de la séance du 7 juin 2009 est approuvé à l'unanimité.

1. EMBAUCHE D'UN ARTISTE

Autorisation à donner au Maire d'embaucher une pianiste pour animer la fête de la commune le 25 juillet pour un montant de 150 € net.

Accord unanime du conseil

Questions diverses

- *Le repas du 25 juillet est annulé: il n'y a que 11 inscrits !*
- *L'agence de l'eau, auprès de laquelle plusieurs demandes de subventions ont été adressées cette année par la commune, souhaite rencontrer quelques élus de la commune avant l'attribution des subventions. Réunion à organiser courant septembre avec M. le Maire, M. Paulin, et un ou deux membres du conseil.*
- *Travaux de l'appartement de La Planque: ils sont terminés depuis hier et il pourra donc être loué dès le 1er août.*
- *Révision simplifiée du PLU : la délibération engageant cette révision pour le nouveau tracé du chemin du cimetière sera prise en septembre.*
- *Panneaux indicateurs du village : le maire indique qu'il a procédé à une petite consultation pour la fabrication de deux panneaux en bois, l'un pour la mairie et l'autre pour le temple ; c'est le mieux disant qui a été choisi (publi déco à Alès)*
- *Panneau d'affichage : le conseil décide d'implanter un panneau d'affichage près de la cabine téléphonique*
- *La porte arrière de l'appartement n°2 de la Planque est bien endommagée et nécessite d'être remplacée ; un devis a été demandé à la menuiserie Lapierre qui s'élève à 1825 € HT (coulisant deux vantaux avec vitrage anti-effraction); le conseil donne son accord terminant ainsi les travaux de rénovation de l'immeuble communal*

La séance est levée à 18h55.

Conseil municipal du 2 octobre 2009

Etaient présents : François ABBOU, Bernard BORDARIER, Pierre DELEUZE, Pierre HENON,
Françoise LETOWSKI, Sophie MOREAU, Jean PAULIN, Aurélie ROUX .

Absente: Dorothée GIVONNE

Pas de pouvoir

Secrétaire de séance: Sophie MOREAU

La séance est ouverte à 17h10

Le compte-rendu de la séance du 7 juin 2009 est approuvé à l'unanimité.

1. REMPLACEMENT DE SOPHIE MOREAU À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Sophie Moreau démissionne de son poste de représentante suppléante à la Communauté de communes car ses activités ne lui laissent plus le temps d'assister à ces réunions. Aurélie Roux est élue pour la remplacer en tant que représentante suppléante de Peyrolles à la Communauté de communes. Françoise Letowski remplacera Sophie Moreau à la commission tourisme

Accord unanime du conseil

2. MUR DE LA MAIRIE

Pour obtenir un remboursement plus rapide de la TVA il faut atteindre 75 409 € de travaux. Pour atteindre ce montant en 2009 il faudrait réaliser la réparation du mur sous la mairie. Trois entreprises ont été consultées. La moins disante est l'entreprise Legrand pour un montant de 8 391 € HT, elle est prête à faire les travaux avant la fin de l'année.

Accord unanime du conseil

3. CHEMIN DE LA VALMY

Suite à la demande de rétrocession d'une partie de la voirie communale par un propriétaire riverain, une demande d'estimation a été faite à France domaines qui a estimé les 1,2 ha concernés à la valeur de 2 000 €.

Si ce chemin redevenait privé le conseil souhaite avoir plus d'informations sur sa responsabilité d'entretien pour secourir les personnes en cas d'intempéries graves interdisant l'accès. Il faut aussi étudier les contraintes de retournement pour les véhicules à la nouvelle extrémité de la voirie communale.

Le vote est reporté au prochain conseil en attente de ces éclaircissements juridiques.

4. DÉLAISSÉ ET AMENDE DE POLICE (RD 907)

La session du délaissé à la commune par le département n'est toujours pas faite. Point reporté.

5. SUBVENTION DU FONDS DÉPARTEMENTAL D'ÉQUIPEMENT

Subventions réparties sur 3 ans (2009-2011), montant pour Peyrolles : 8 951 € plus 9 000 € de dotation de solidarité destiné aux communes de moins de 1 000 habitants.

Accord unanime du conseil

6. CRÉATION D'UN POSTE ÉLECTRIQUE "LES FONTANELLES"

M. Hénon, concerné à titre personnel quitte le conseil pendant la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

La ligne électrique qui dessert les Fontanelles depuis le poste du Pradas est trop longue d'où d'importantes pertes de charge. De plus le nouveau propriétaire du Teissier demande son raccordement au réseau et le Trouial aura besoin d'un renforcement. Après étude avec les services d'Erdff et le Syndicat Intercommunal d'Electrification , il est proposé de créer un nouveau

transformateur pour ces trois maisons. La pré-étude estime les travaux à un maximum de 51 245,81 € dont 7,5% soit 3 843,44 € seront à la charge de la commune et seront inscrits au budget primitif 2010.

Accord unanime du conseil

7. MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU

Conformément aux engagements pris il faut entreprendre la modification simplifiée du PLU pour réaliser un accès au cimetière et au quartier de la Salle plus réaliste que celui envisagé dans le PLU. Une réunion est prévue dans les prochains jours avec les propriétaires concernés par le nouveau tracé envisagé. Le Maire voudrait proposer un échange entre l'emprise du nouveau chemin à créer et le chemin rural actuel passant au milieu de l'Abel.

La réalisation de la plate-forme reviendra à environ 4 800 €, les frais administratifs à 1 000 € puis le goudronnage à 15 000 €. Il faudra aussi prolonger le réseau d'adduction d'eau (environ 5 000 €) et le réseau électrique (coût non encore estimé). A partir de ces coûts la commune pourra calculer la PVR (participation voie et réseaux) qui sera imposée aux parcelles rendues constructibles au prorata de leur surface.

M. Goasmat ne souhaitant plus travailler sur les plans d'urbanisme, l'urbaniste qui pourra mener cette modification est M. Sébastien Amunategui qui a travaillé avec M. Goasmat sur le PLU de la commune.

8. CRÉATION D'UN POSTE DE TROISIÈME ADJOINT

M. le Maire a envisagé la création de ce poste car il a actuellement trop de travail et souhaiterait pouvoir se décharger d'un certain nombre de tâches. Mais cela s'avère impossible juridiquement.

9. DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Le nombre d'exemplaires papier du PLU demandés par l'administration étant beaucoup plus important que prévu, le budget initial est insuffisant. Débit de 2 100 € du compte 020 et crédit de 2 100 € du compte 202-61.

Questions diverses

- *Le Maire signale que le Conseil Général ayant maintenant de grosses charges de voirie n'attribuera plus de subventions aux communes pour l'entretien de la voirie communale.*
- *Madame Gomez, secrétaire remplaçante a donné sa démission pour raisons personnelles. Lettre du 1er octobre, démission à la date du 31 décembre 2009.*
- *Vendredi 9 octobre bilan thermique des deux appartements de la Planque et de la Mairie. M. Deleuze sera présent.*
- *Panneau d'affichage à choisir, il pourrait être réalisé par un menuisier local.*
- *Problème de la prise en charge du pont du Thiorlet. M. le Maire est invité au prochain conseil municipal de l'Estréchure pour en parler.*
- *Il faut fixer les montants de location du temple et le contrat de location type. Faut-il faire payer l'électricité de manière forfaitaire ou à la consommation ?*
- *Le fonctionnement actuel de ramassage des encombrants n'est pas satisfaisant. Étudier le moyen de l'améliorer .*
- *Le captage d'eau potable endommagé par le Gardon a été réparé.*
- *Le logement du premier étage de La Planque a été refait et loué à une famille composée de 5 personnes, dont trois enfants.*
- *.prochain Conseil Municipal prévu le 30 octobre*

La séance est levée à 19h20.

Eclairer le présent par le passé... pour le futur
L'étude historique sur le Gardon d'Anduze et de Saint-Jean
publiée par le SMAGE des Gardons
avec le concours de M. Jean-Louis Ponce,
historien, habitant de Peyrolles,
est en ligne sur le site de la commune:
<http://www.peyrolles.fr/documents/etude-histo-gardon.pdf>

Appel à votre sens civique de ne déposer dans la benne, mise à disposition à côté des points de tri sélectifs, que des encombrants (meubles, électroménagers ...)
Les vêtements, les chaussures, les ordures ménagères doivent être mis dans le conteneur des ordures ménagères et non pas dans le conteneur à cartons .
Merci de respecter les personnes qui trient les encombrants à la déchetterie.